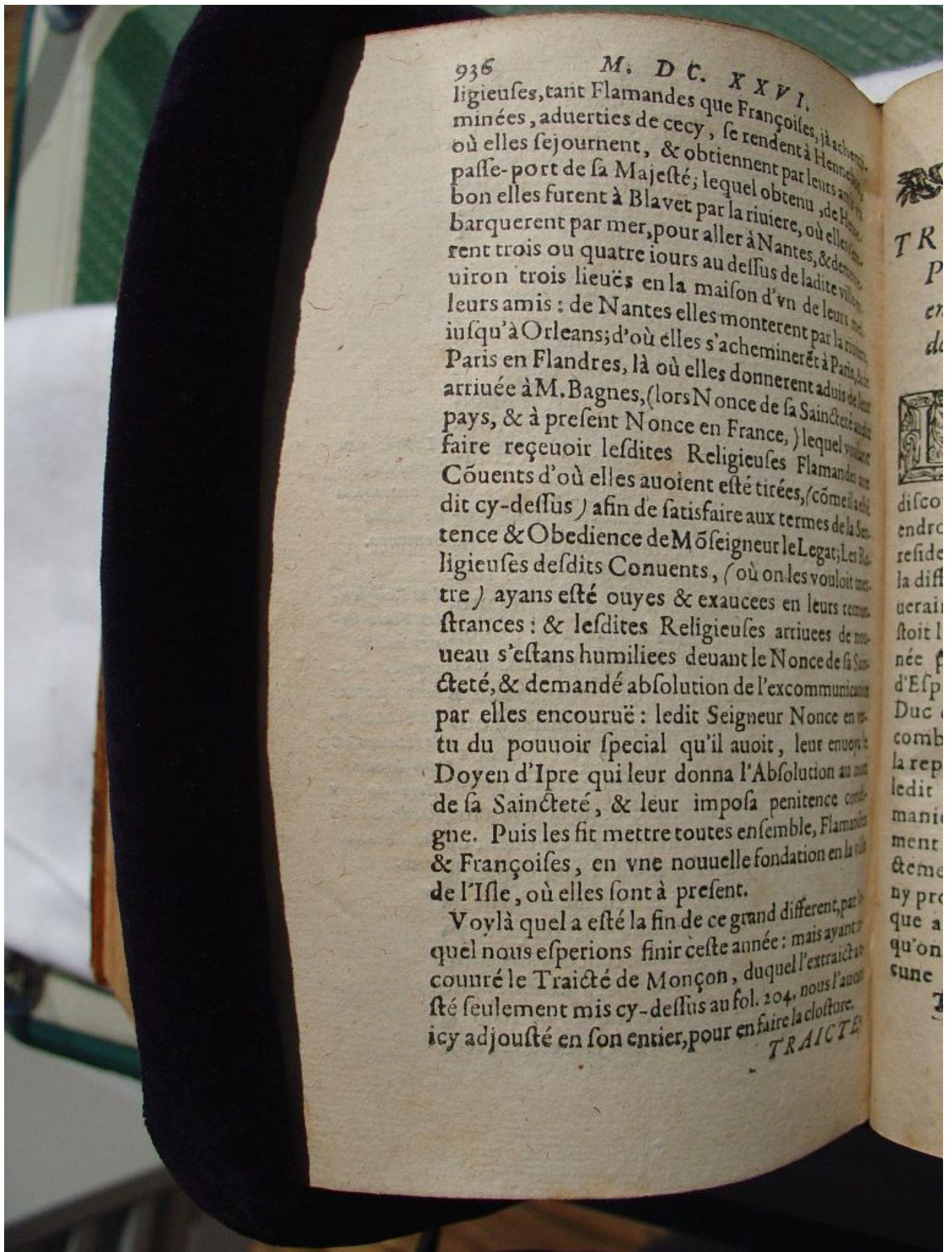


1626_936.jpg

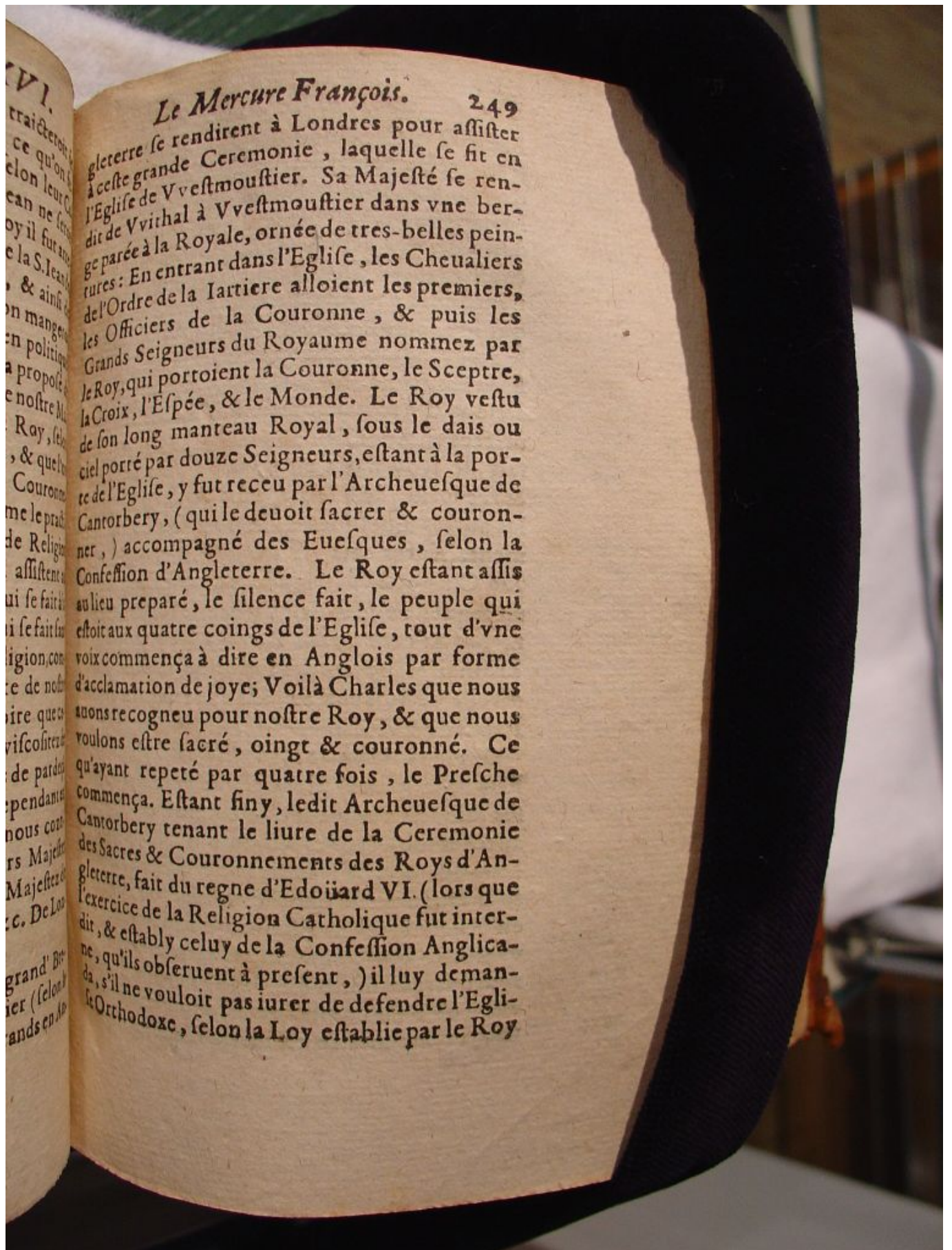


936 M. D C. XXVI.
ligieuses, tant Flamandes que Françaises, jà achemi-
minées, aduerties de cecy, se rendent à Henriches,
où elles sejourment, & obtiennent par leurs amis un
passe-port de sa Majesté; lequel obtenu, de Henriches
bon elles furent à Blavet par la riuere, de Henriches
barquerent par mer, pour aller à Nantes, & demourerent
rent trois ou quatre iours au dessus de ladite ville, en
uiron trois lieuës en la maison d'un de leurs amis :
de Nantes elles monterent par la riuere de la Loire
insqu'à Orleans; d'où elles s'acheminèrent à Paris, & de
Paris en Flandres, là où elles donnerent aduis de leur
arriuée à M. Bagnes, (lors Nonce de sa Sainteté au dit
pays, & à present Nonce en France,) lequel vouloit
faire recevoir lesdites Religieuses Flamandes aux
Cōuents d'où elles auoient esté tirées, (cōme il a esté
dit cy-dessus) afin de satisfaire aux termes de la Sen-
tence & Obedience de Mōseigneur le Legat; Les Re-
ligieuses desdits Cōuents, (où on les vouloit met-
tre) ayans esté ouyes & exaucees en leurs reques-
tes & instances : & lesdites Religieuses arriuees de nou-
veau s'estans humiliees deuant le Nonce de sa Sain-
cteté, & demandé absolution de l'excommunication
par elles encouruë : ledit Seigneur Nonce en uis-
tu du pouuoir special qu'il auoit, leur enuoya le
Doyen d'Ipre qui leur donna l'Absolution au nom
de sa Saincteté, & leur imposa penitence conue-
nante. Puis les fit mettre toutes ensemble, Flamandes
& Françaises, en vne nouvelle fondation en la ville
de l'Isle, où elles sont à present.

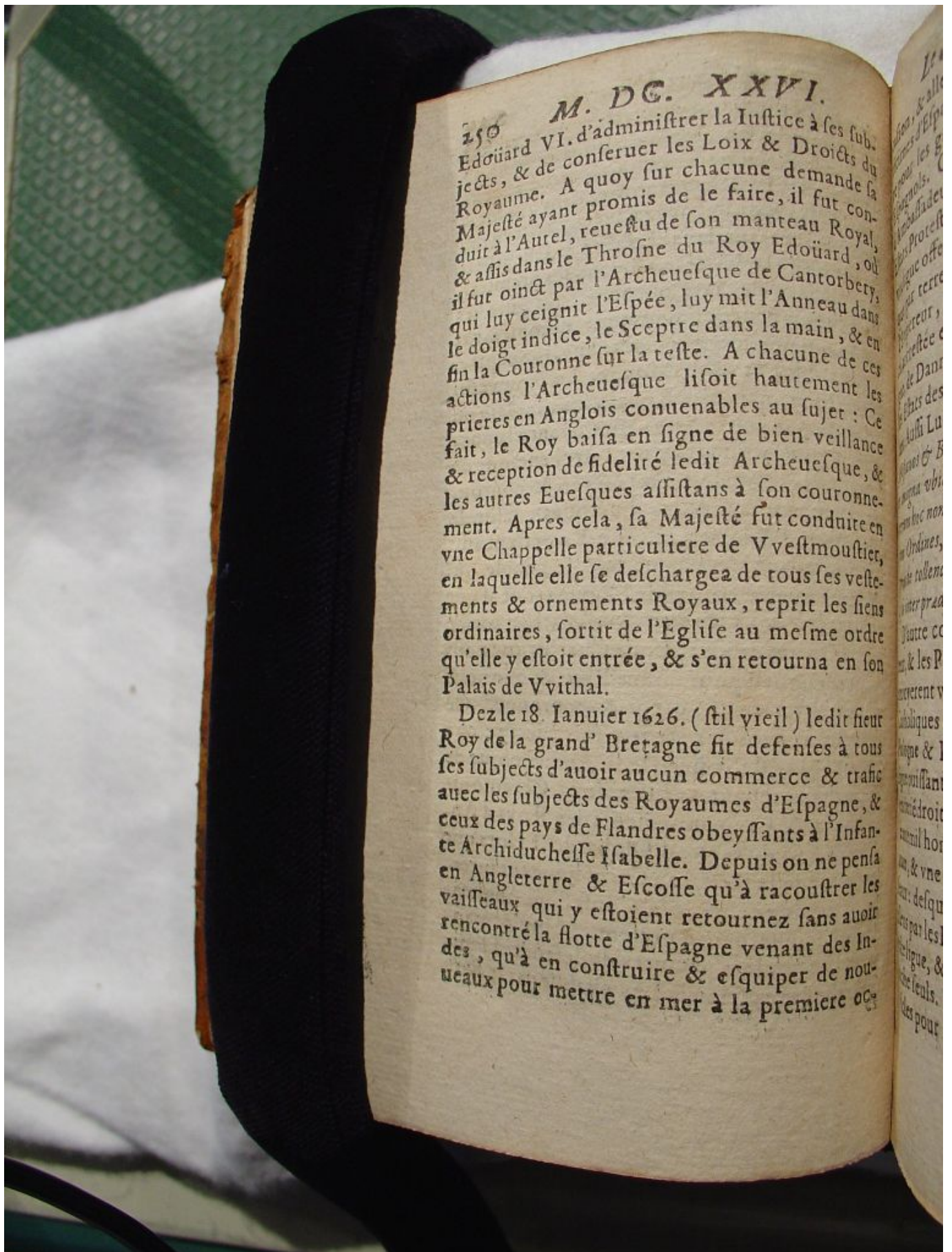
Voilà quel a esté la fin de ce grand different, par
lequel nous esperions finir ceste année : mais ayant
encouru le Traicté de Monçon, duquel l'extrait a esté
seulement mis cy-dessus au fol. 204. nous l'auons
icy adjousté en son entier, pour en faire la closture.

TRAICTÉ

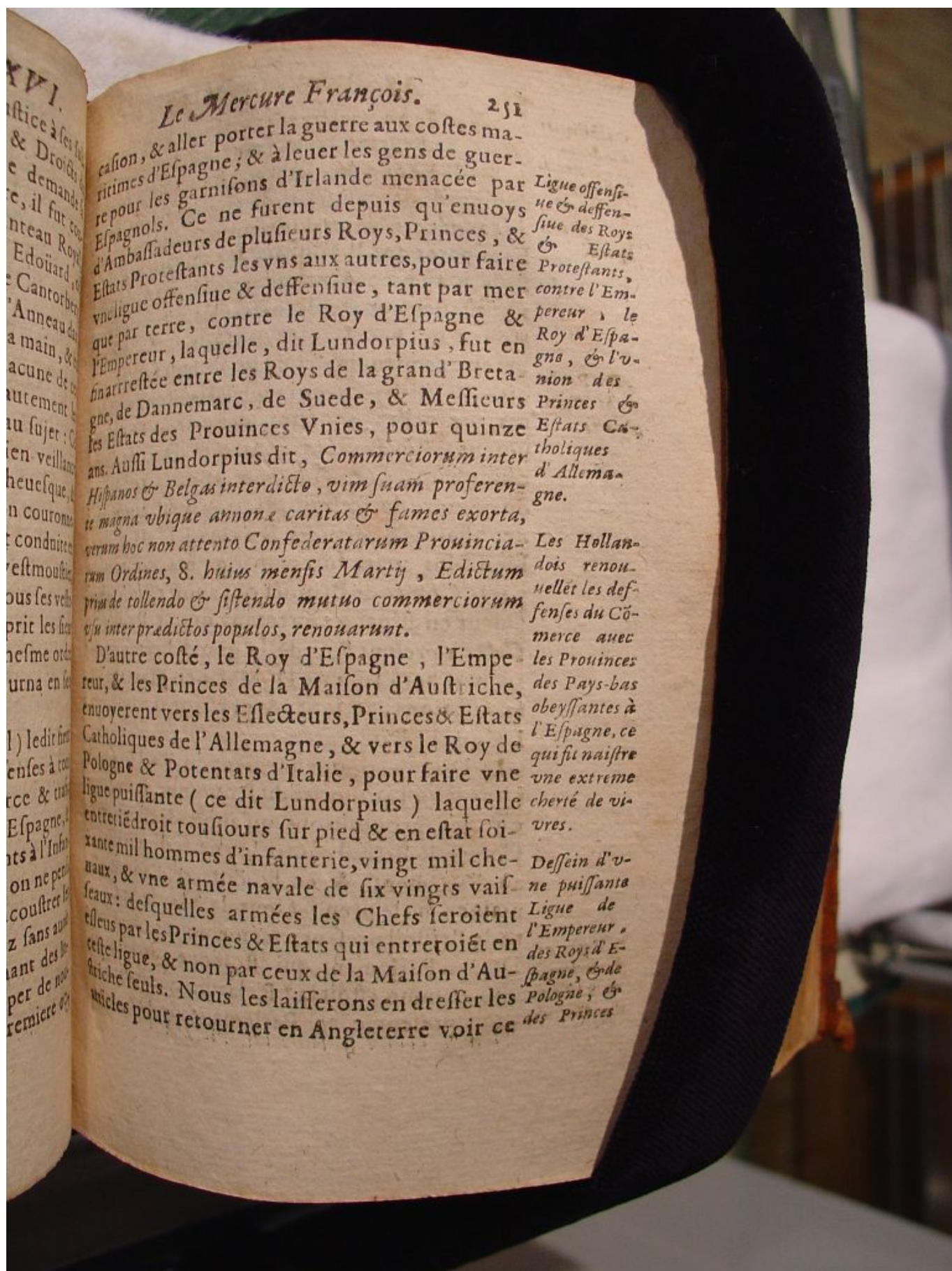
1626_249.jpg



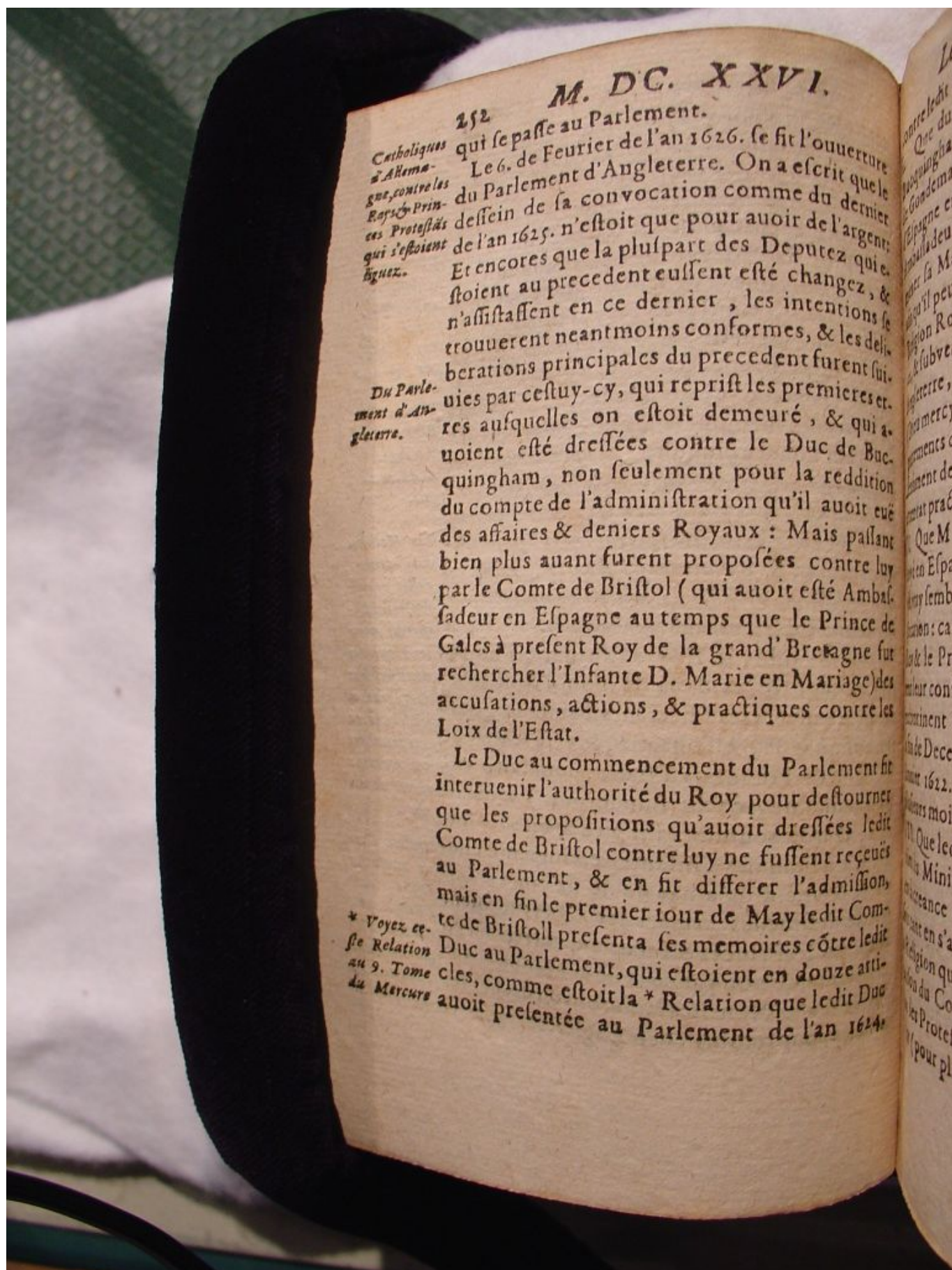
1626_250.jpg



1626_251.jpg



1626_252.jpg



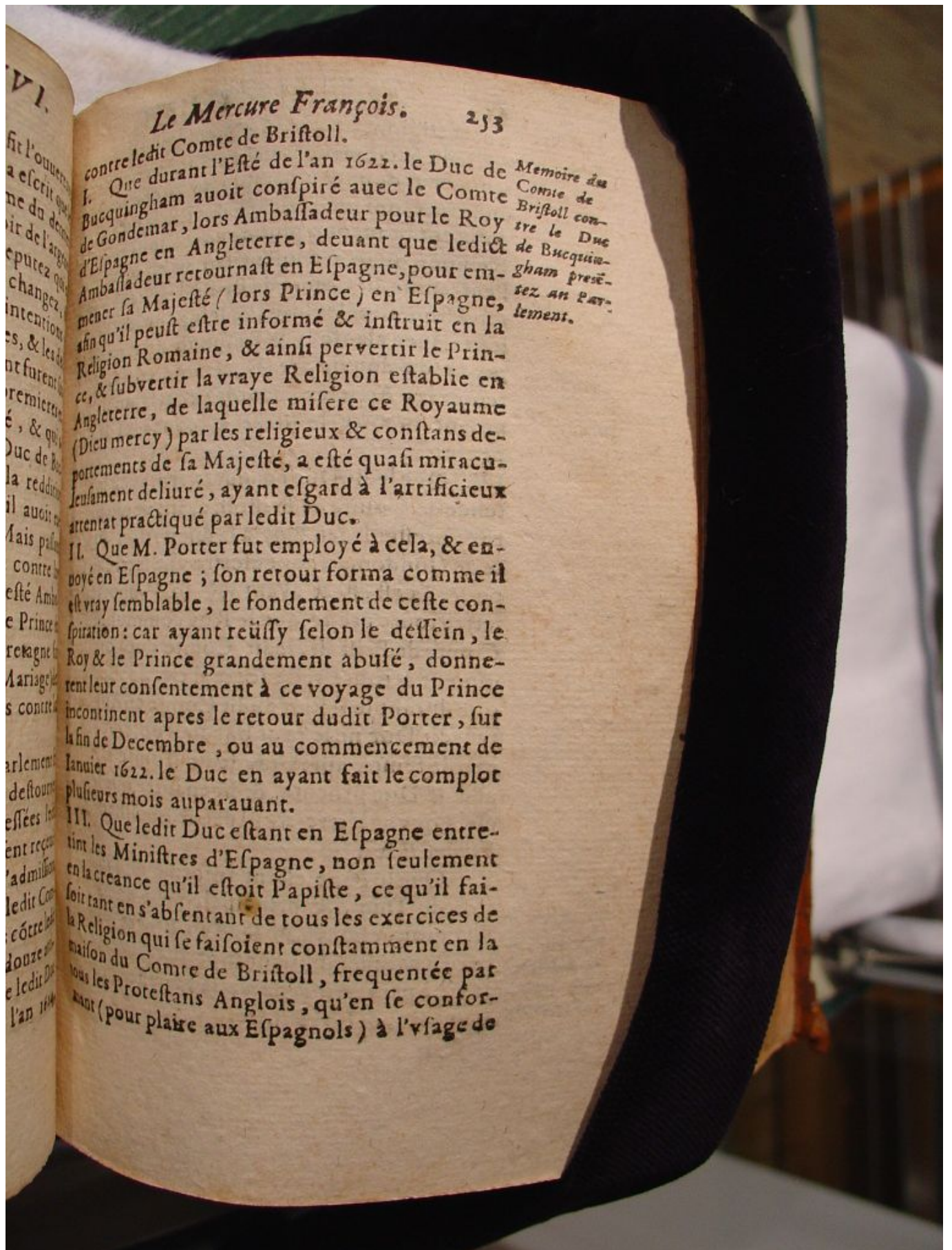
252 M. DC. XXVI.
qui se passe au Parlement.
Le 6. de Feurier de l'an 1626. se fit l'ouuerture
du Parlement d'Angleterre. On a escrit que le
dessein de sa convocation comme du dernier
de l'an 1625. n'estoit que pour auoir de l'argent.
Et encores que la plupart des Deputez qui estoient
au precedent eussent esté changez, & n'assistassent
en ce dernier, les intentions se trouuerent neantmoins
conformes, & les deliberations principales du precedent
furent suivies par cestuy-cy, qui reprist les premieres
erres auxquelles on estoit demeuré, & qui auoient
esté dressées contre le Duc de Buckingham, non
seulement pour la reddition du compte de l'administration
qu'il auoit eue des affaires & deniers Royaux: Mais
passant bien plus auant furent proposées contre luy
par le Comte de Bristol (qui auoit esté Ambassadeur
en Espagne au temps que le Prince de Galles à present
Roy de la grand' Bretagne fut rechercher l'Infante
D. Marie en Mariage) des accusations, actions, & pratiques
contre les Loix de l'Estat.
Le Duc au commencement du Parlement fit interuenir
l'autorité du Roy pour destourner que les propositions
qu'auoit dressées ledit Comte de Bristol contre luy
ne fussent receues au Parlement, & en fit differer
l'admission, mais en fin le premier iour de May ledit
Comte de Bristol presenta ses memoires cõtre ledit
Duc au Parlement, qui estoient en douze articles,
comme estoit la * Relation que ledit Duc auoit
presentée au Parlement de l'an 1624.

Catholiques & Allemands, contre les Rois & Princes Protestans qui s'estoient liguez.

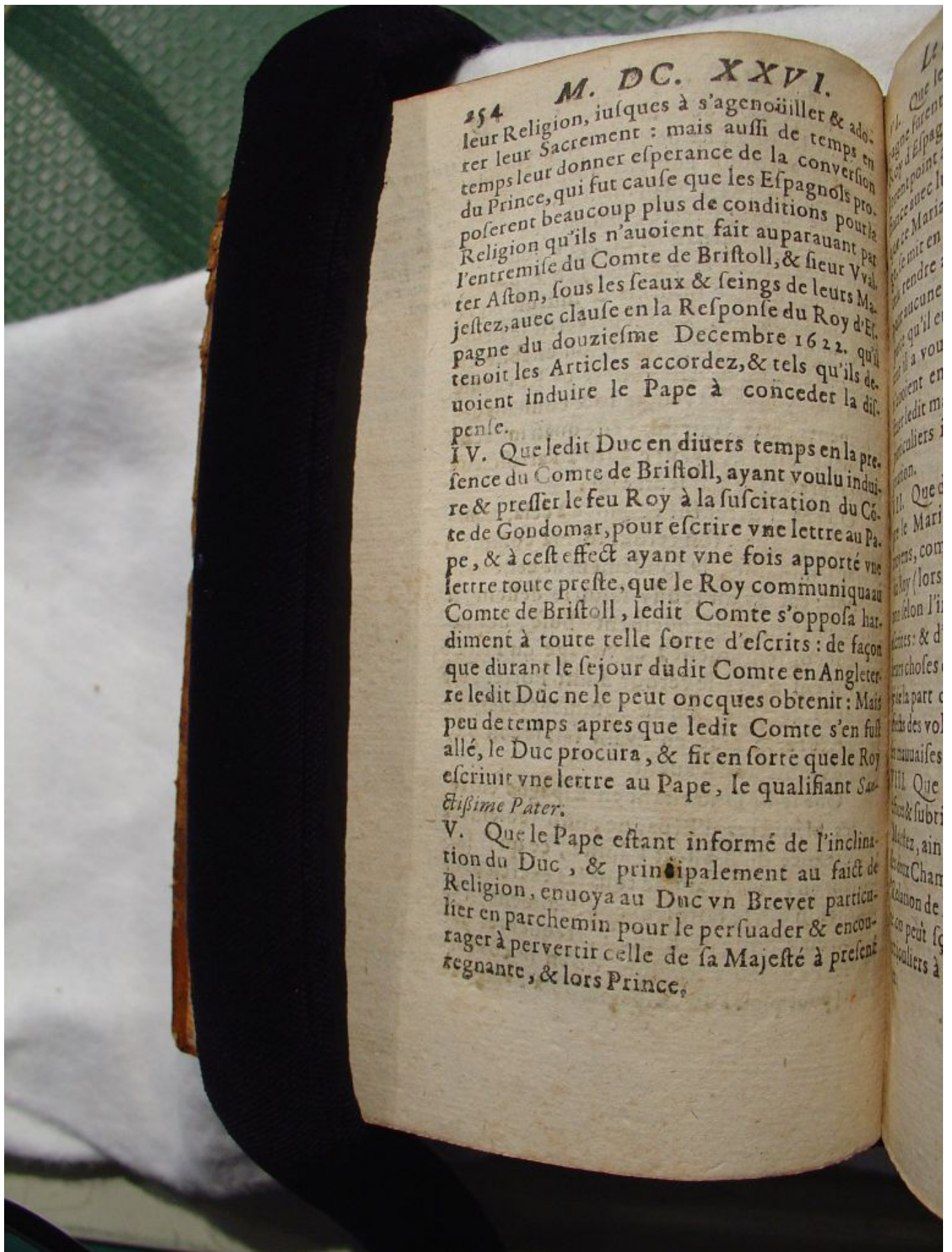
DU Parlement d'Angleterre.

* Voyez ceste Relation au 9. Tome du Mercur

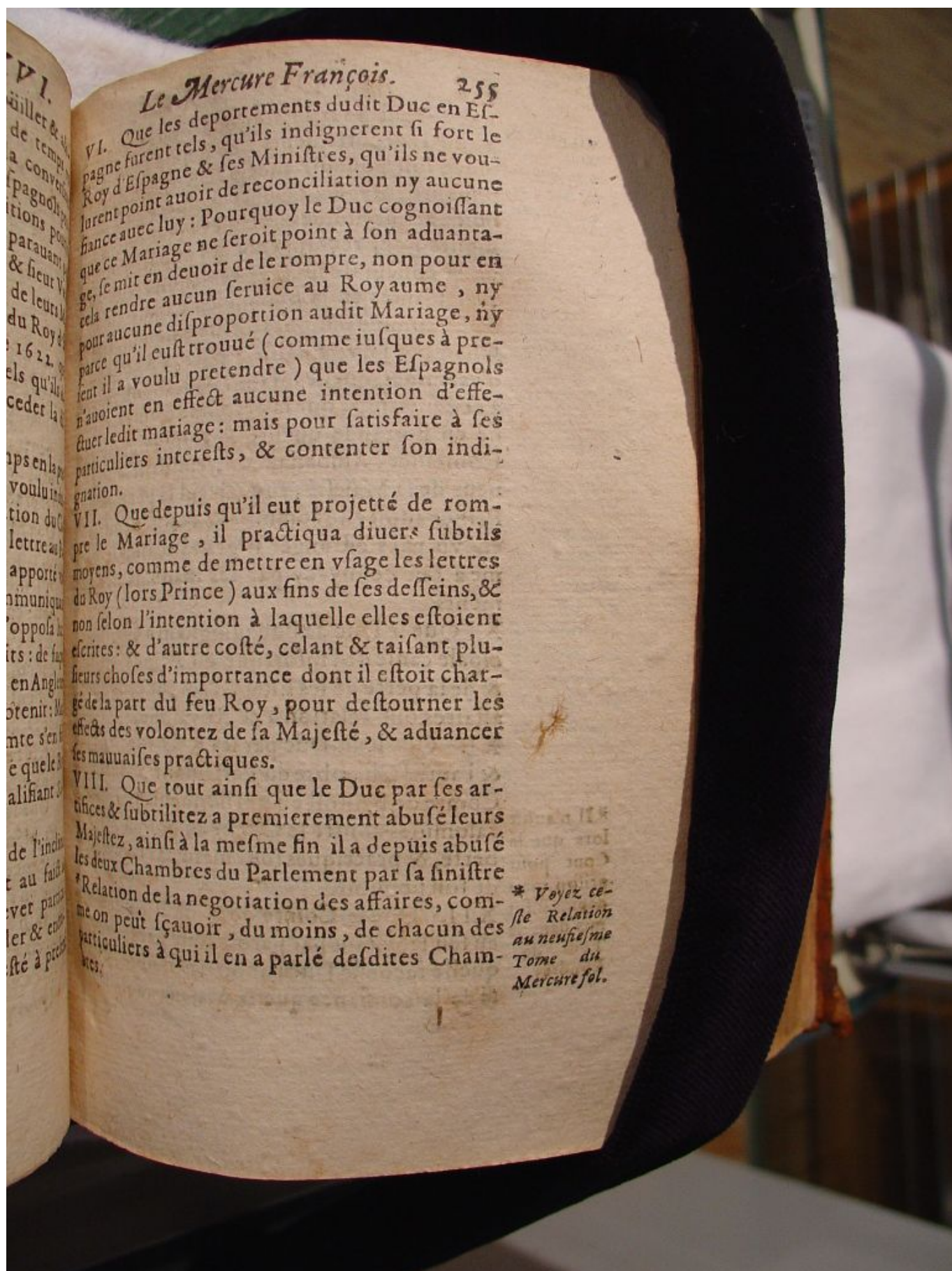
1626_253.jpg



1626_254.jpg



1626_255.jpg



Le Mercure François. 255

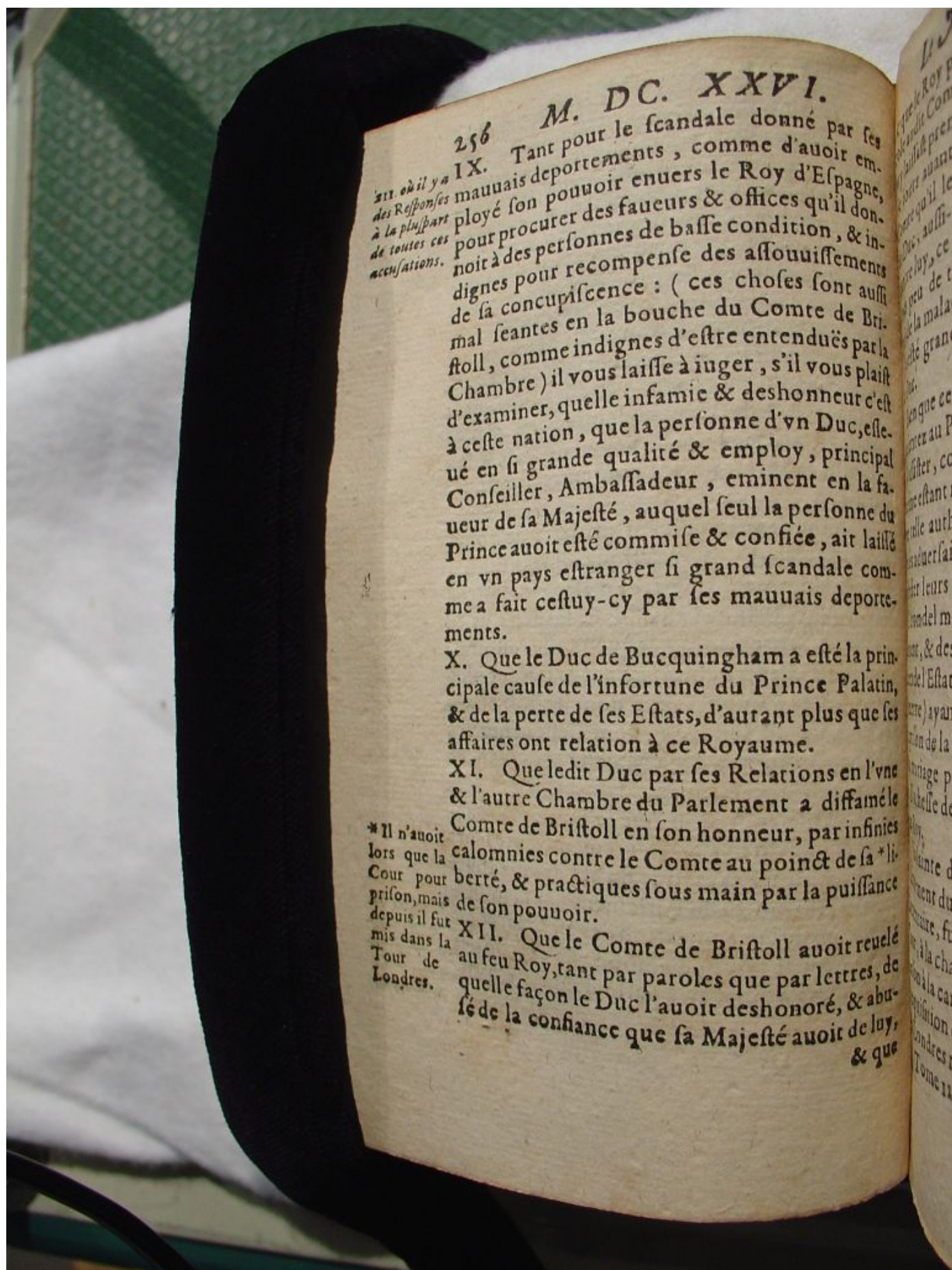
VI. Que les deportemens dudit Duc en Espagne furent tels, qu'ils indignèrent si fort le Roy d'Espagne & ses Ministres, qu'ils ne voutrent point auoir de reconciliation ny aucune fiance avec luy: Pourquoy le Duc cognoissant que ce Mariage ne seroit point à son aduantage, se mit en deuoir de le rompre, non pour en rendre aucun seruice au Royaume, ny pour aucune disproportion audit Mariage, ny parce qu'il eust trouué (comme iusques à present il a voulu pretendre) que les Espagnols n'auoient en effect aucune intention d'effectuer ledit mariage: mais pour satisfaire à ses particuliers interests, & contenter son indignation.

VII. Que depuis qu'il eut projecté de rompre le Mariage, il practiqua diuers subtils moyens, comme de mettre en vsage les lettres du Roy (lors Prince) aux fins de ses desseins, & non selon l'intention à laquelle elles estoient escrites: & d'autre costé, celant & taisant plusieurs choses d'importance dont il estoit chargé de la part du feu Roy, pour destourner les effets des volontez de sa Majesté, & aduancer ses mauuais pratiques.

VIII. Que tout ainsi que le Duc par ses artifices & subtilitez a premierement abusé leurs Majestez, ainsi à la mesme fin il a depuis abusé les deux Chambres du Parlement par sa sinistre Relation de la negociation des affaires, comme on peut sçauoir, du moins, de chacun des particuliers à qui il en a parlé desdites Chambres.

* Voyez celle Relation au neuuiesme Tome du Mercure fol.

1626_256.jpg



256 M. DC. XXVI.

à l'endroit où il y a des Responses à la plupart de toutes ces accusations.
IX. Tant pour le scandale donné par ses mauvais deportemens, comme d'auoir employé son pouuoir enuers le Roy d'Espagne, pour procurer des faueurs & offices qu'il donnoit à des personnes de basse condition, & indignes pour recompense des assouuiffemens de sa concupiscence : (ces choses sont aussi seantes en la bouche du Comte de Bristoll, comme indignes d'estre entendues par la Chambre) il vous laisse à iuger, s'il vous plaist d'examiner, quelle infamie & deshonneur c'est à ceste nation, que la personne d'un Duc, esleué en si grande qualité & employ, principal Conseiller, Ambassadeur, eminent en la faueur de sa Majesté, auquel seul la personne du Prince auoit esté commise & confiée, ait laissé en vn pays estranger si grand scandale comme a fait cestuy-cy par ses mauuais deportemens.

X. Que le Duc de Bucquingham a esté la principale cause de l'infortune du Prince Palatin, & de la perte de ses Estats, d'aurant plus que ses affaires ont relation à ce Royaume.

XI. Que ledit Duc par ses Relations en l'une & l'autre Chambre du Parlement a diffamé le Comte de Bristoll en son honneur, par infinies calomnies contre le Comte au poinct de sa liberté, & practiques sous main par la puissance de son pouuoir.

* Il n'auoit lors que la Cour pour prison, mais depuis il fut mis dans la Tour de Londres.

XII. Que le Comte de Bristoll auoit reuelé au feu Roy, tant par paroles que par lettres, de quelle façon le Duc l'auoit deshonoré, & abusé de la confiance que sa Majesté auoit de luy, & que

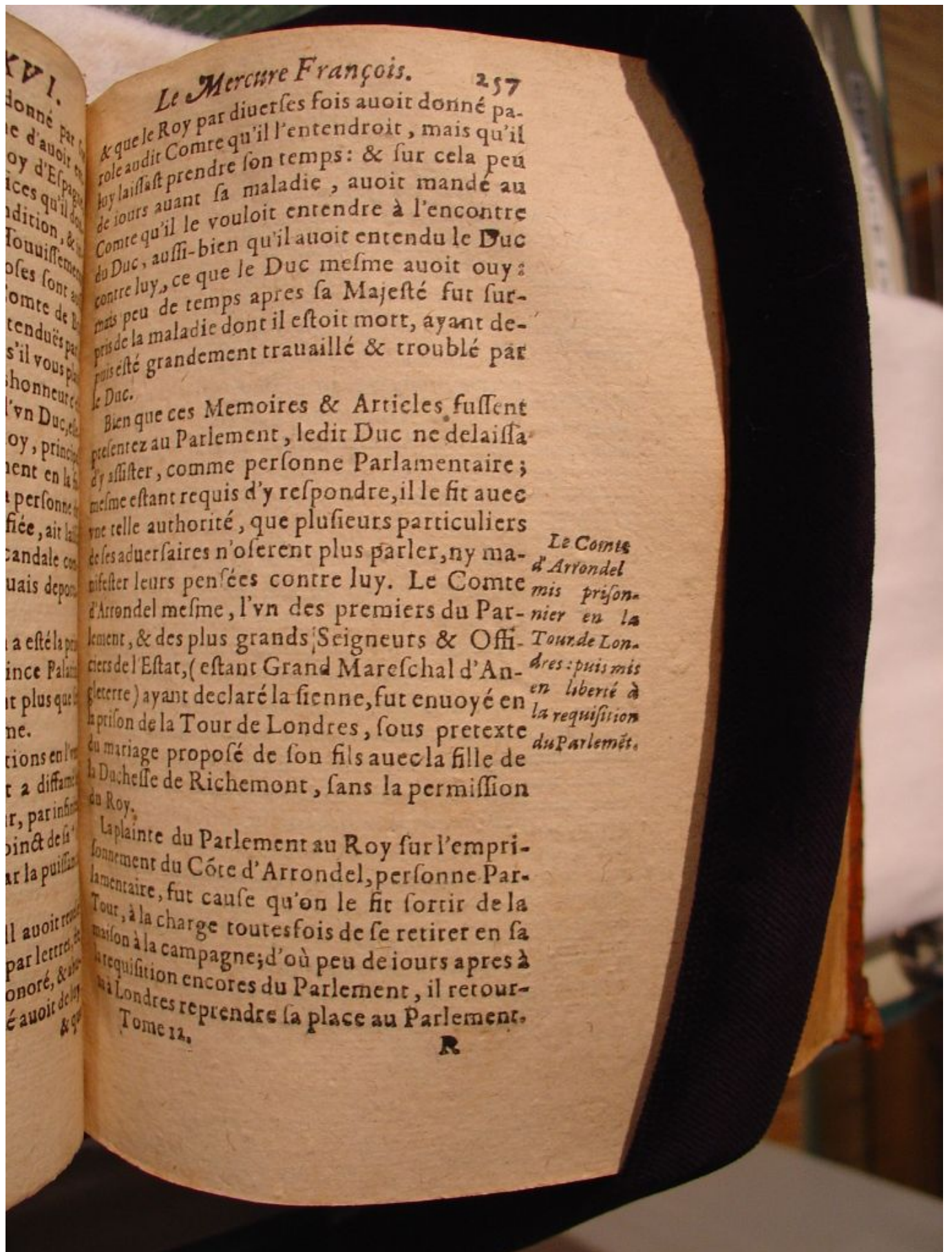


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan